

**Nombre de conseillers**

En exercice : 26

Présents : 20

Absents : 6

- dont suppléé : 0

- dont représentés : 4

Votants : 24

- dont « pour » : 24

- dont « contre » : 0

- dont abstention : 0

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt, le vingt-neuf septembre à 17 heures, les membres du Conseil de la **Communauté de la Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le vingt-trois septembre deux mille vingt se sont réunis dans la salle de réunion de la Maison de la Vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

**PRESENTS** : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse, BANCILLON BOË Fabienne, JACQUES Elisabeth, GARCIER-RICHAUD Hélène, OCCELLI Chloé (*départ après la question n°29*), OKROGLIC Dominique, REYNAUD Sandra, MM. BOUGUYON Yvan, BARNEAUD Christophe (*départ après la question n°22*), GARNIER Louis Gabriel, OLIVERO Albert, PELLOUX Jacques, SICELLO Manuel, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel, REYNAUD Frédéric, GASTON Arnaud (*départ après la question n°30*) et FERRON Jean.

**EXCUSES** : Mme BARDIN Régine ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique, M. ORTUNO Miguel ayant donné pouvoir à Mme ALLEMANDI Florence, M. FORTOUL Jacques ayant donné pouvoir à M PELLOUX Jacques et M. CAPEL Denis ayant donné pouvoir à M. GASTON Arnaud.

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme BALLADUR Clarisse.

**OBJET :** COLLECTE, TRANSPORT ET DESTRUCTION DES DECHETS DE SOINS A RISQUES INFECTIEUX (DASRI) : RESILIATION DE LA CONVENTION N° 6PL080319 DU 6 NOVEMBRE 2008, DE L'AVENANT ET DE L'ANNEXE RELATIVE A LA COLLECTE DES CLICHES RADIOS SIGNES LE 6 AOUT 2020.

Le Conseil de Communauté,

**VU** sa délibération n° 2008/103 du 27 octobre 2008 portant approbation de la convention à intervenir avec la SARL La collecte Médicale pour la collecte, le transport et la destruction des déchets de soins à risques infectieux (DASRI) ;

**VU** la convention n° 6PL080319 signée le 6 novembre 2018 ;

**VU** sa délibération n°2020/110 du 30 juillet 2020 portant approbation de l'avenant à la convention de collecte des déchets médicaux et de son annexe pour la collecte des clichés radios ;

**VU** l'avenant à la convention de collecte des déchets médicaux et l'annexe relative à la collecte des clichés radios signés le 6 août 2020 ;

**CONSIDERANT** que la prise en charge des déchets médicaux ne peut plus être assurée par les services de la déchetterie dans les conditions de sécurité requises ;

**CONSIDERANT** que les déchets de soins à risques infectieux sont repris par les pharmacies ;

**CONSIDERANT** que le marché existant avec le Sydevom 04 sur le transfert et le traitement des déchets diffus spécifiques prévoit la collecte des clichés radios et qu'il suffit d'avoir un bac de collecte spécifique à cet effet ;

Sur proposition de la présidente,  
Après délibéré,

- **AUTORISE** la présidente à résilier la convention, l'avenant et son annexe signés avec la SARL « La Collecte Médicale ».
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 22, rue Breteuil 13006 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'Etat dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.  
Pour extrait certifié conforme,



La Présidente,  
Mme Sophie VAGINAY RICOURT